



Oiseaux migrateurs sauvages

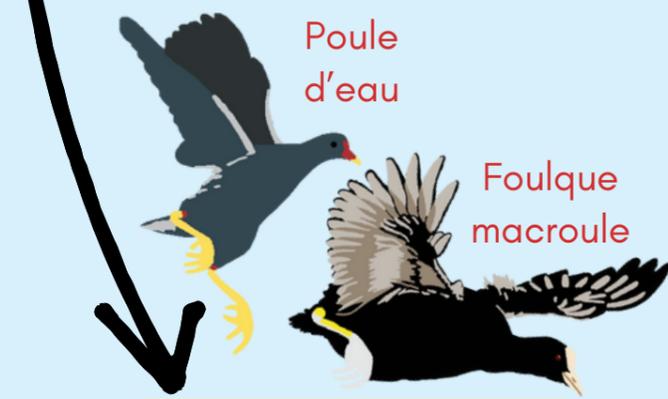
GRIPPE AVIAIRE ET VOLAILLES DE JARDIN :

EN QUOI LA MÉTROPOLE DE NANTES EST-ELLE CONCERNÉE ?

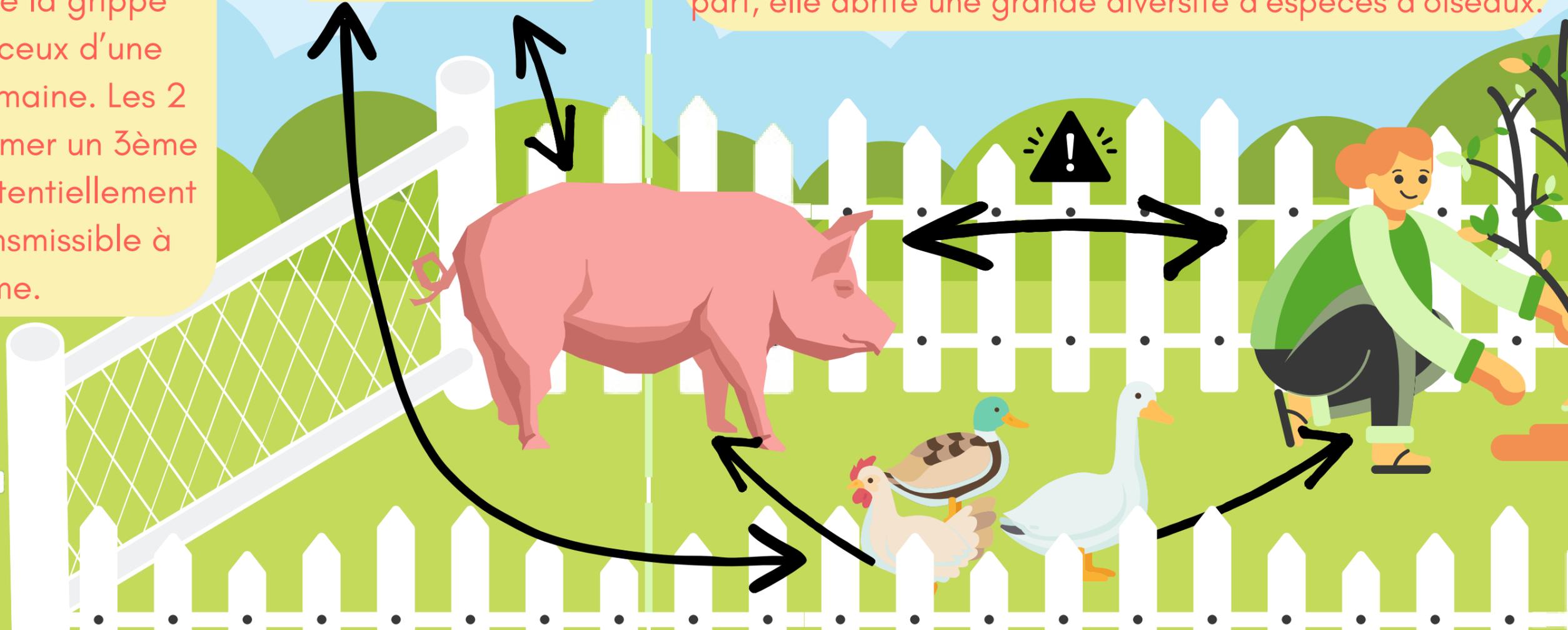
La grippe aviaire ou Influenza aviaire hautement pathogène représente un risque potentiel pour les oiseaux domestiques et sauvages à Nantes : d'une part durant l'automne et le printemps, la ville se retrouve sur le chemin migratoire de nombreuses espèces d'oiseaux ; d'autre part, elle abrite une grande diversité d'espèces d'oiseaux.

Et mon cochon dans tout ça ?

Le cochon sert de "pont" pour la transmission de la grippe aviaire vers l'Homme. Il peut être infecté à la fois par des virus de la grippe aviaire et par ceux d'une autre grippe humaine. Les 2 virus peuvent former un 3ème virus hybride, potentiellement facilement transmissible à l'Homme.



Oiseaux sauvages (présents en zones rurales et urbaines)





LES IMPACTS DE CETTE GRIPPE

2 M tonnes de volailles élevées en France en 2021 → **2e** région productrice de volailles du pays

401 foyers infectés en élevage en France entre le 1er août 2022 et le 10 juillet 2023 → **3/4** de ces foyers concentrés dans le Pays de Loire

LES SIGNES CLINIQUES

Les signes sont similaires à ceux d'autres maladies virales et bactériennes



La volaille infectée souffre de diarrhées, perd l'appétit et pond moins d'oeufs

CONSEILS

Vous êtes déjà détenteur de volailles ou vous envisagez de le devenir?

- Assurez-vous de **déclarer** votre poulailler auprès de la mairie et des services vétérinaires
- Assurez-vous d'avoir un espace en accord avec leur **bien être** tout en **évitant qu'ils soient en contact** avec les oiseaux sauvages
- Protéger **votre stock d'aliments** ainsi que **l'accès à l'approvisionnement** de vos volailles et de porcs.
- Si vous adoptez des volailles et cochons domestiques en même temps, assurez-vous que leur lieu de détention soit **bien séparé**

PERSONNES

À

CONTACTER

Si vous trouvez un oiseau mort :

- Office français de la biodiversité :
02 51 25 07 87 (SD 44)
- Fédérations départementales des chasseurs :
02 40 89 59 25 (FDC 44)
- Nantes Métropole :
02 40 99 48 48

Pour déclarer la détention de volailles :
mesdemarches.agriculture.gouv.fr